

OLGA FOTINOPOULOU BASURKO

Maître de Conférence en Droit du Travail et de la Sécurité Sociale, Université du Pays Basque / Universidad del País Vasco / Euskal Herriko Unibertsitatea / École de Commerce de Vitoria-Gasteiz. Thèmes de recherche : droit de travail et de la sécurité sociale, Droit de travail maritime et Droit de travail international. Parmi ses publications :

~ O. Fotinopoulou Basurko: El contrato de trabajo de la gente de mar. Estudio del problema de la determinación de la ley rectora al contrato de embarque en el contexto de los registros abiertos, Comares editorial, Granada, 2008.

~ O. Fotinopoulou Basurko: La determinación de la ley aplicable al contrato de trabajo internacional. (Estudio del Convenio de 19 de junio de 1980, hecho en Roma, sobre ley aplicable a las obligaciones contractuales), Editorial Thomson-Aranzadi, Pamplona, 2006.

LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CTM 2006 DANS LES ÉTATS MEMBRES : DÉPENDRA-T-ELLE DU RÔLE NORMATIF JOUÉ PAR L'UE EN LA MATIÈRE ?*



ABSTRACT

This paper analyzes the role that European Union and its institutions are having in the effective incorporation of the Maritime Labour Convention 2006 in the laws of the Member States which, as can still today be seen, is in process of amending and adopting future new standards in this regards. In this sense, the European Union encouraged Member states to ratify this Convention in an early 2007 Decision. Also, even when it is true that the European Union has no capacity to represent the Member States before the International Labour Organization, it is acting in such a way that, regardless of whether the Member States have not yet ratified this important Convention, its implementation can be effective by way of the use of regulatory mechanisms that this supranational body holds to that effect. It should be noted in this context that, although the reasons that moved the European Union to develop these regulations lie in the needs of its transport policy and the necessity to raise its competitiveness in a sector as crucial as the maritime industry, this work is considered very positive because it will predictably increase the standard of living and protection level of seafarers. Hence, it will overcome the traditional inertia of the European Union to forget this group of workers as subjects included in its social policy standards.

KEY WORDS : Maritime labour Convention, Seafarers' rights, International Labour Organization, European Union.

RÉSUMÉ

Cet article analyse le rôle que l'Union européenne et ses institutions jouent dans l'intégration efficace de la Convention du travail maritime de 2006 au sein des législations des États membres. L'Union européenne a incité les États membres à ratifier rapidement cette Convention dans le cadre d'une décision de 2007. D'autre part, même s'il est vrai que l'Union européenne n'a pas la capacité de représenter les États membres devant l'Organisation internationale du travail, elle agit de manière à ce que sa mise en œuvre puisse être effective et harmonisée à travers l'adoption de directives communautaires engageant les États membres, que ceux-ci aient ou non ratifié cette importante Convention. Il convient de noter que, bien que les raisons ayant poussé l'Union européenne à prendre des initiatives en ce domaine s'expliquent par les besoins de sa politique de transport et la nécessité d'accroître sa compétitivité dans un secteur aussi crucial que le secteur maritime, il en résulte des effets très positifs. Le niveau de vie et le niveau de protection des gens de mer devraient s'en trouver renforcés.

MOTS CLÉS : Convention du travail maritime, Droits des gens de mer, Organisation internationale du travail, Union européenne.

* Cet article a été rédigé dans le cadre du projet de recherche MICINN - Ministerio de ciencia e innovación (Ministère espagnol des sciences et de l'innovation) « La normativa sobre seguridad marítima internacional y su incidencia en la protección de los derechos laborales de la gente de mar » (Réf. DER2010-16508).